

DECRET N° 03/1022 du 5/12/1983  
portant intégration et nomination de  
Monsieur GAIBO Barnabé dans les cadres  
de la catégorie A hiérarchie I des  
Services Techniques (Travaux Publics)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS:

DGB

DCF

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi n°25/80 du 13.II.1980 portant amendement  
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général  
des fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.1958 fixant le règle-  
ment sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n°60/80 du 3.3.80 fixant le statut com-  
mun des cadres de la catégorie A des Services Techniques;  
(/u le décret n°62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n°62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-  
chisation des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.1962 fixant les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.  
1962 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n°62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la no-  
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de  
l'Etat;  
(/u le décret n°63/81/FP-RE du 26.3.1963 fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires  
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses  
articles 7 et 8;  
(/u le décret n°67/50/FP-RE du 24.2.1967 réglementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlemen-  
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de  
carrière et reclassements;  
(/u le décret n°74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-  
plaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.1962 fixant  
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n°79/154 du 4.4.1979 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
(/u le décret n°80/644 du 28.12.1980 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres;  
(/u le rectificatif n°81/016 du 26.1.1981 au décret  
n°80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil  
des Ministres;  
(/u le décret n°81/017 du 26.1.1981 relatif aux inté-  
rims des Membres du Gouvernement;  
(/u le décret n°83/320 du 3.5.1983 portant nomination  
d'un Membre du Conseil des Ministres;  
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéres-  
sé;  
(/u le protocole d'accord du 5.8.1970 signé entre  
l'URSS et le Congo;

D E C R E T :

.../...

YB

ARTICLE 1ER:- En application des dispositions combinées du décret n°60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur GAIBO Barnabé, né le 26 Juillet 1959 à Ekeuassena, titulaire du Diplôme de l'Ecole Supérieure du Bâtiment et des Travaux Publics d'Odessa (URSS), Spécialité: "Construction Industrielle et Civile", est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2:- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics et de la Construction.

ARTICLE 3:- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 9 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux Publics  
et de la Construction,

Commandant Benoît FOUNDELE-NGOLLO.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATANGA.-

Itini Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATION:

|           |   |
|-----------|---|
| JORPC     | 1 |
| DGTFP/DFP | 3 |
| DFP/BST   | 1 |
| DGB       | 2 |
| DCF       | 2 |
| MTPC      | 2 |
| INTERESSE | 1 |
| DOSSIER   | 3 |
| SGCM/BC   | 2 |